

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAZARE-DE-BELLECHASSE
Le 2 avril 2025

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse siège en séance ordinaire ce 2^e jour du mois d'avril 2025 à 20h00 à la salle du Conseil. À laquelle séance sont présents à cette séance les conseillers suivants :

Monsieur Michel Labbé	Monsieur Frédéric Bonin
Monsieur Roger Bélanger	Monsieur Alex Chabot
Monsieur Stéphane Leblond	Madame Brigitte Claveau

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur Martin J. Côté, maire. Le directeur général est aussi présent.

RÉS. : 2504-037

ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

- 1.- Moment de réflexion;
- 2.- Lecture et adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Discussion et adoption du procès-verbal du 5 mars 2025;
- 4.- Administration et gestion financière :
 - 4.1 Comptes à payer;
 - 4.1.1 Comptes à payer loisirs et culture;
 - 4.2 Adoption du rapport de l'auditeur et du rapport financier 2024;
 - 4.3 Autorisation signature – SAAQ;
 - 4.4 Avis de motion – Règlement 310-2025;
- 5.- Voirie et enlèvement de la neige :
 - 5.1 Rapport du coordonnateur des travaux municipaux;
 - 5.2 Demande de subvention à madame Stéphanie Lachance – Travaux de voirie;
 - 5.3 Débroussaillage des bords de chemins;
- 6.- Sécurité publique et protection incendie :
- 7.- Hygiène du milieu :
- 8.- Aménagement, urbanisme et inspection :
- 9.- Loisirs et culture :
- 10.- Correspondance et demandes adressées au Conseil municipal :
- 11.- Varia a) Radar-indicateur de vitesse mobile;
- 12.- Période de questions :
- 13.- Levée de la séance.

RÉS. : 2504-038

PROCÈS-VERBAL DU 5 MARS 2025

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que le procès-verbal de la séance régulière du 5 mars 2025 soit adopté tel que rédigé.

RÉS. : 2504-039

COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que soit adoptée la liste des comptes à payer fournie aux membres du Conseil, par le Directeur général, en date du 2 avril 2025, à l'exception de la partie de ladite liste concernant les « Loisirs et culture » qui fera l'objet d'une résolution distincte :

▪ Administration	32 890,95 \$
▪ Sécurité publique	7 947,07 \$
▪ Transports	59 374,80 \$
▪ Hygiène du milieu	13 232,07 \$
▪ Quote-part	130 362,66 \$
▪ Urbanisme	244,89 \$

À l'égard de la présente question devant être prise en considération par le Conseil, monsieur le conseiller Alex Chabot déclare avoir directement ou indirectement un intérêt dans la question, sa conjointe étant la seule employée de « Les Loisirs de St-Lazare de Bellechasse inc. ». Conséquemment, il s'est abstenu et s'abstiendra de participer aux délibérations, n'as pas tenté et ne tentera d'aucune manière d'influencer le vote et s'abstiendra de voter sur cette question.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Roger Bélanger

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, des membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote, monsieur Alex Chabot s'étant abstenu de voter, que soit adoptée la partie de la liste des comptes à payer concernant les « Loisirs et culture » fournie aux membres du Conseil par le directeur général en date du 2 avril 2025 :

▪ Loisirs et culture 15 432,19 \$

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter le rapport financier 2024 tel que présenté par Jean Morissette associé, certification de Raymond Chabot Grant Thornton.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Michel Labbé

APPUYÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la Municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse autorise monsieur Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier, à signer les chèques et tous autres documents, de nature administrative, de la municipalité de Saint-Lazare-de-Bellechasse.

Qu'il soit autorisé à être le gestionnaire principal et le répondant auprès de la Société de l'Assurance automobile du Québec (SAAQ).

Monsieur Roger Bélanger, conseiller, par la présente :

Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement n° 310-2025 majorant à 300 000\$ le fonds de roulement.

Dépose le projet du règlement n° 310-2025 intitulé règlement majorant à 300 000\$ le fonds de roulement.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Frédéric Bonin

APPUYÉ par : Monsieur Stéphane Leblond

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la municipalité demande une subvention à madame Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse et adjointe parlementaire du ministre de la Famille, dans le cadre du Projet particulier d'amélioration pour circonscription électorale (PPA-CE) pour l'exercice financier 2025 pour des travaux à être effectués dans les rangs 4, 5 et 6 Est et Ouest de même que les rangs 7 Ouest, 8 Est et 9 Est ainsi que le Petit-Buckland.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur Alex Chabot

APPUYÉ par : Madame Brigitte Claveau

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, de retenir les services de Débroussaillage DSL Multi-services inc. pour le fauchage des bords de chemins au tarif horaire de 145,00\$ de l'heure plus taxes.

RÉS. : 2504-045

RADAR-INDICATEUR DE VITESSE MOBILE

Il est PROPOSÉ par : Alex Chabot

APPUYÉ par : Roger Bélanger

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, d'accepter la soumission de signalisation Lévis pour la fourniture d'un radar-indicateur de vitesse mobile au montant de 11 250,00\$ plus les taxes applicables.

QUE le financement net de cet achat, 11 811,10 soit financé à même les excédents accumulés de la municipalité.

CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER

Je, soussigné, Patrick Côté, directeur général et greffier-trésorier de ladite municipalité, certifie par les présentes que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites et projetées par ce Conseil de la susdite municipalité.

J'ai signé à Saint-Lazare, ce mercredi 2 avril 2025.

Patrick Côté

Directeur général et greffier-trésorier

RÉS. : 2504-046

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par :

APPUYÉ par :

Et UNANIMEMENT RÉSOLU, que la séance soit levée à 20h15.

Martin J. Côté

Maire

Patrick Côté

Directeur général